

BERNAY TERRES DE NORMANDIE (FR)

Vallées habitées, productives, vivantes

Echelle
XL
S

Représentant d'équipe : architecte/urbaniste/paysagiste
Localisation : Intercommunalité Bernay-Terres de Normandie, Eure (27)
Population : Intercommunalité 54 829 habitants
Site de réflexion : 56 km²
Site de projet : Brionne : 2,7 ha ; Nassandres-sur-Risle : 17 ha ; Serquigny : 3,7 ha ; Fontaine l'Abbé : 2,6 ha
Site proposé par : Intercommunalité Bernay-Terres de Normandie, Villes de Brionne, Nassandres-sur-Risle, Serquigny, Fontaine l'Abbé

Acteurs impliqués : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE27), Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM27), Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), propriétaires privés des sites, avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Propriétaire(s) du site : Villes et propriétaires privés
Suites données au concours : missions d'étude et de projet sur un ou plusieurs sites mutables. Des suites opérationnelles pourront être initiées avec des partenaires.



LES DÉFIS DU MILIEU HABITÉ

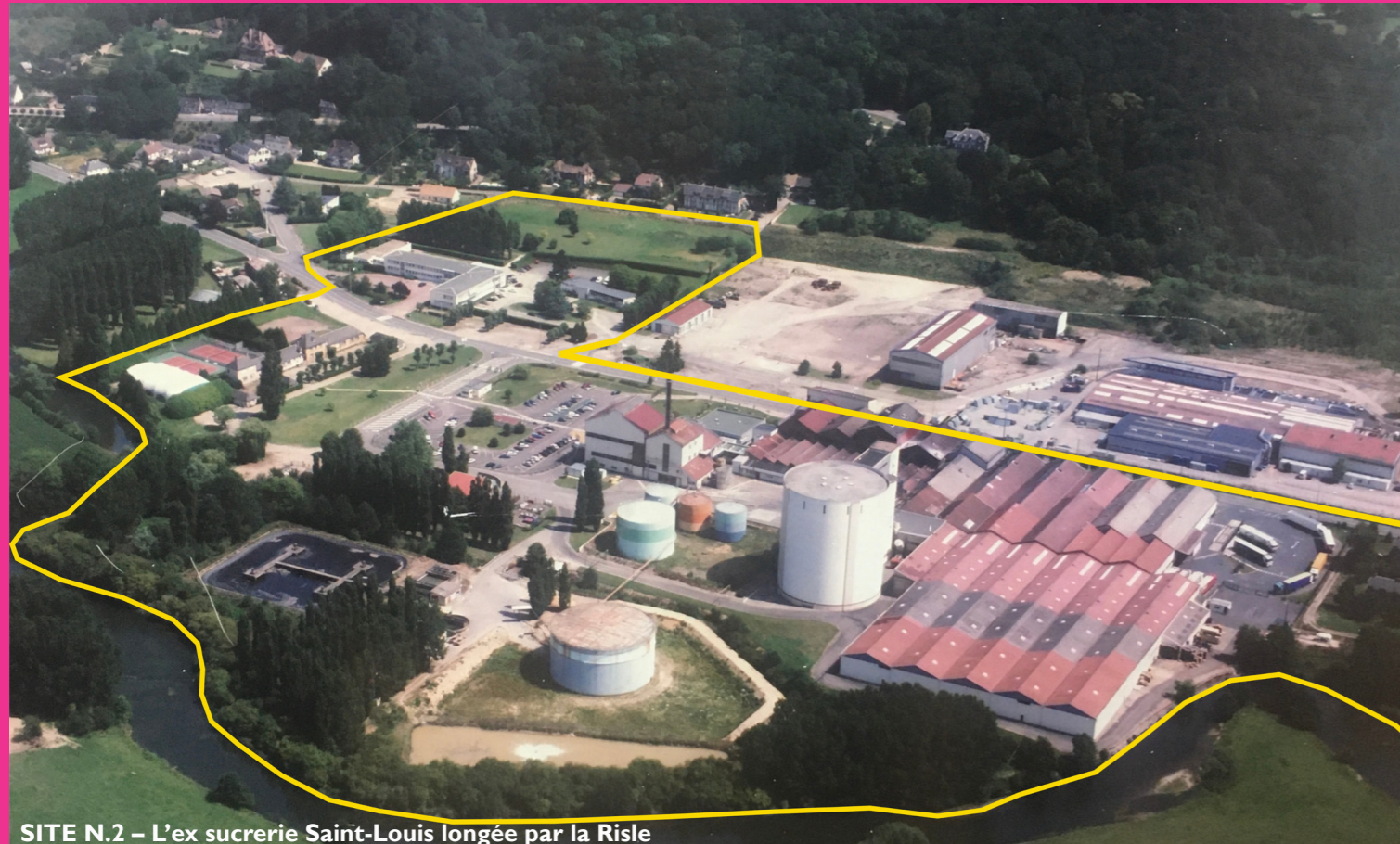
Les vallées de la Charentonne et de la Risle (dont l'embouchure se situe dans l'estuaire de la Seine) structurent le territoire de l'intercommunalité Bernay-Terres de Normandie. Leurs plaines alluviales étroites, occupées essentiellement par des prairies inondables et encadrées par des coteaux abrupts et boisés, ont aussi accueilli une urbanisation tournée vers la production industrielle qui exploitait l'énergie des cours d'eau. Les pôles urbains qui ponctuent ces vallées connaissent aujourd'hui des dynamiques contradictoires et peu durables :

- une déprise industrielle, laissant en héritage des friches inoccupées ou sous-utilisées, à ré-intégrer dans le territoire
- une déprise résidentielle, se traduisant par la péri-urbanisation des bourgs éloignant les habitants de l'emploi et des services.

Le contexte plus général de la transition climatique et de l'évolution réglementaire européenne en matière de limitation de l'artificialisation des sols, voire de renaturation de ceux-ci, nécessite de repenser l'aménagement du territoire sous l'angle de la sobriété et de la résilience. Ainsi, réinvestir les friches est une opportunité pour redonner des lieux de vie aux habitants, tout en contribuant au développement et à l'attractivité du territoire. En même temps, et en milieu rural tout particulièrement, cela constitue un défi majeur.

Les sites proposés à la réflexion ont des caractéristiques propres, mais tous longent ou sont traversés par les rivières. Éléments structurant l'identité du territoire et véritables ressources vivantes, la Risle et la Charentonne relient les centre-bourgs et les friches, donnant au paysage et à l'environnement une place centrale dans les tissus urbains. Les projets des candidats contribueront donc à révéler l'important potentiel d'attractivité et de développement de ces vallées en s'appuyant sur la réhabilitation des espaces délaissés par la production et sur la mise en valeur des interfaces vivantes avec les paysages naturels.

COMMENT CONCEVOIR DES ESPACES HABITÉS PERMETTANT DE MIEUX VIVRE AVEC L'EAU DES RIVIÈRES ET D'EN PRENDRE SOIN EN MÊME TEMPS ?



SITE N.2 – L'ex sucrerie Saint-Louis longée par la Risle

COMMENT RÉPARER LES ESPACES EN FRICHE TOUT EN FAVORISANT LEUR RÉAPPROPRIATION DE LA PART DES HABITANTS ?



SITE N.3 – Intérieur d'un bâtiment industriel



SITE N.3 – La Charentonne entre deux bâtiments industriels



SITE N.3 – Ouvrage hydraulique à la confluence des deux rivières

QUESTIONS AUX CONCURRENTS

Les acteurs de ce multi-site souhaitent construire une stratégie globale cohérente s'appuyant sur la trame verte et bleue des vallées pour imaginer de nouvelles manières d'habiter ce territoire. Comment laisser les rivières reprendre leur place dans l'écosystème urbain afin de réapprendre à vivre avec l'eau, ses qualités et ses risques ? Comment faire redécouvrir aux habitants la beauté et les plaisirs de l'eau (longtemps cachée ou privatisée), comment l'utiliser pour compenser les impacts des changements climatiques, accompagner le désir de nature et favoriser le bien-être en ville ? Comment conserver la biodiversité spécifique qui a pu se développer dans les espaces abandonnés par l'Homme et en tirer parti pour renouveler la ville ?

Il convient, par ailleurs, de changer de regard sur les espaces vacants et d'inscrire leur renouveau dans l'histoire longue de la transformation du territoire, où l'alternance de phases « productives » et de temps de « pause » permet la réflexion collective et l'expérimentation de nouveaux usages et formes spatiales. Comment réinventer les centre-bourgs du fond de vallée à partir de ces opportunités ? Quelles alternatives à la périurbanisation peut-on imaginer pour ce territoire et avec quelles qualités de l'habiter ? Comment valoriser au mieux la ressource sol et en préserver les services écosystémiques et culturels rendus à la ville, afin de rendre celle-ci plus résiliente aux changements climatiques et aux bouleversements socio-économiques qui impactent les territoires ?

Au sein d'une démarche « circulaire » de l'aménagement du territoire, il est aussi nécessaire de prendre en compte les spécificités de l'existant. Les sites proposés au concours diffèrent pour ce qui est de leur taille et époque de construction, des activités accueillies et des qualités spatiales qui en découlent, de leur état de conservation, etc. Comment profiter du déjà-là pour imaginer des articulations entre la ville productive et la ville vivante ? Comment prendre soin de l'espace bâti, en le ré-interprétant pour conserver les mémoires individuelles et collectives qui se sont stratifiées dans ces lieux ?



SITE N.4 - La friche de Courcelles longée par la Charentonne